



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

*Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY ») une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance.*

## ALLOCUTION

MÉCANISME

*(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)*

La Haye, le 23 juillet 2018

### **Allocution du Juge Carmel Agius à l'occasion de la remise du prix de la paix décerné au TPIY par le Centre pour la paix et la coopération multiethnique**

**23 juillet 2018, Mostar**

Bonsoir,

Je ne sais par où commencer. C'est pour moi un moment chargé d'émotion — tout spécialement parce que c'est moi, en ma qualité de dernier Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, lequel a fermé ses portes à la fin de l'année dernière, que vous avez choisi pour recevoir au nom de l'institution ce prestigieux prix de la paix décerné par le Centre pour la paix et la coopération multiethnique. En tant que juge du TPIY pendant 16 ans, et en tant que dernier Président du Tribunal, je sais, et je tiens à le dire haut et fort, que cette distinction emplit de fierté tous ceux qui ont assuré le succès du TPIY. Les juges, les procureurs, les greffiers et les centaines de fonctionnaires loyaux et dévoués du TPIY, je sais à quel point ils ont travaillé dur entre 1993 et 2017 pour faire du TPIY une brillante réussite. Tous, nous étions convaincus d'avoir une mission à accomplir, celle de prouver que la justice pénale internationale, et en particulier la lutte contre l'impunité, est possible, et nous étions conscients que le TPIY était le premier instrument de l'époque contemporaine à permettre de s'acquitter de cette tâche. Chacun y a mis du sien et ce soir, à l'heure où je reçois ce prix prestigieux, je les salue tous, sans distinction, avec la plus grande admiration et le plus profond respect pour leur engagement en faveur de la justice internationale et les efforts qu'ils lui ont consacrés sans compter. Comme vous, je tiens aussi à saluer le défunt premier Président du TPIY, Antonio Cassese, qui a ouvert la marche il y a près d'un quart de siècle. Il a été un pionnier et certainement un géant de la justice pénale internationale, alors en développement. Je me rappelle que nous étions en retraite à Berlin, les autres juges du TPIY et moi, lorsque la triste nouvelle de son décès nous est parvenue. J'ai vu ce jour-là mes collègues avoir les larmes aux yeux, et j'ai dû essuyer mes propres larmes. Quelle immense contribution il a apportée ! C'est un beau geste de votre part d'avoir, à titre posthume, exprimé votre reconnaissance à notre ami et collègue, et, au nom du TPIY, je vous en remercie de tout cœur.

La distinction que vous nous accordez aujourd'hui est un prix de paix et c'est très approprié parce qu'en effet, il n'y a pas de paix sans justice. Après tout, le TPIY a été créé par le Conseil de sécurité de l'ONU en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui traite de paix et de sécurité. Le chemin

Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures

Tél. Arusha : +255 (0)27 256 5376

Tél. La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : [mict-press@un.org](mailto:mict-press@un.org)

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

[www.irmct.org](http://www.irmct.org)



parcouru a-t-il été aisé pour le TPIY, l'ONU, les républiques de l'ex-Yougoslavie et leurs peuples ? Ma réponse est clairement NON. Il a été très ardu et, au cours des ans, le Tribunal a eu quelques fois à vaincre divers obstacles et à déjouer diverses tentatives de saper ses travaux. À cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement le Secrétaire général de l'ONU, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU. Il est vrai que le Tribunal a parfois essuyé des critiques de la part même de l'organisation qui l'avait créé, l'Organisation des Nations Unies, en particulier à cause du temps qui était consacré à mener à bien son mandat et des coûts considérables que cela entraînait. Bien sûr, nous n'avons pas été parfaits, aucune institution n'est parfaite, mais nous avons fait de notre mieux dans les circonstances difficiles qui entouraient nos activités. Et si les choses n'ont pas été faciles pour nous, in fine il faut savoir gré à l'ONU d'avoir toujours et jusqu'à la fin assuré au Tribunal les fonds et les ressources nécessaires à l'achèvement de ses travaux. Pour le Tribunal, le chemin a été plus ardu ici, dans cette belle contrée naguère connue sous le nom de Yougoslavie. Au cours de ses 24 années d'activité, le TPIY a été fort mal considéré par certains gouvernements, certaines figures politiques et certaines personnes, et, à quelques exceptions près, la coopération a été pendant très longtemps presque inexistante. Des années durant, le Tribunal a été la cible d'une campagne de dénigrement systématique, dont les motivations relevaient exclusivement de la politique et du nationalisme. Vous le savez, ceux qui commettent des crimes et ceux qui fournissent à leurs auteurs couverture et protection, ceux-là n'aiment pas la justice. Etre découvert et puni, devoir quitter le pouvoir, c'est ce qu'ils ont cherché à éviter. Les choses se sont peu à peu améliorées pour le Tribunal, mais pas autant que nous l'aurions souhaité. Malheureusement, il a été et il demeure difficile pour certains d'accepter que mettre des personnes en accusation pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité ne veut pas dire que sont mis en accusation leur pays ou leur gouvernement, et encore moins les gens de même appartenance ethnique. Malheureusement, si nombreuses qu'aient été les professions de foi de pure forme en faveur de la justice et du TPIY, le nationalisme a souvent pris le dessus, et le TPIY a été perçu comme une bonne ou une mauvaise chose selon que tel ou tel jugement ou arrêt était favorable à un gouvernement ou un peuple en particulier. Il reste un long chemin à parcourir. Heureusement, il n'y a plus de guerre au vrai sens du terme en ex-Yougoslavie, mais vous savez tous qu'il n'y a pas non plus de véritable paix, en particulier en Bosnie-Herzégovine. À mon sens, la raison principale en est que la volonté d'accepter la justice n'était pas pleinement partagée. Pendant mes 16 années d'exercice en tant que juge au TPIY, j'ai vu maintes fois les plus hautes autorités accueillir en héros, après leur libération anticipée, des personnes que le Tribunal avait déclarées coupables des crimes internationaux les plus graves. J'ai également constaté que les pires crimes continuent d'être niés bien qu'ils aient été établis à de multiples reprises par le Tribunal. J'ai vu tant de complaisance au plus haut niveau. Je pourrais parler pendant des heures encore des défis et des difficultés auxquels nous avons dû faire face, mais je ne le ferai pas parce qu'aujourd'hui est jour de célébration.

Aujourd'hui, nous reconnaissons la contribution que le TPIY a apportée à la justice et à la paix. Surtout dans la dernière année de son existence, le Tribunal a eu l'occasion de mener des actions visant à consolider son héritage et à en faire ressortir les multiples aspects. L'un de ces aspects est le rôle de précurseur qu'il a joué. Le TPIY a été une expérience audacieuse lancée par le Conseil de sécurité, et la première du genre, pour tenter de mettre un terme à l'impunité de crimes odieux et d'en traduire les auteurs en justice. Dès ses cinq premières années d'activité, les réalisations du TPIY ont suffi pour convaincre la communauté internationale que l'initiative de l'ONU était bonne et viable et pouvait montrer la voie vers un tribunal pénal international permanent. Depuis, le droit pénal international et la justice pénale internationale ont fait du chemin, avec la création non seulement de la CPI mais aussi de



nombreux tribunaux *ad hoc*. Cette évolution — ce formidable changement de paradigme — a été d'une importance considérable, sur les plans à la fois symbolique et pratique. Selon moi, l'humanité s'en porte beaucoup mieux, même si la situation internationale est aujourd'hui peu encourageante. Il faut dire que, à voir le cours des événements dans le monde qui nous entoure, en Syrie, en Libye, en beaucoup d'endroits sur cette terre, on se sent porté à reconnaître l'échec et à se sentir pessimiste quant à l'avenir. De surcroît, la volonté politique, à l'échelle internationale, que la justice soit véritablement rendue ne semble toujours pas au rendez-vous. Les difficultés auxquelles se heurte la CPI ne font hélas que renforcer ces impressions négatives. Si parfois je me sens découragé et triste, au fond de moi je continue de croire que cela vaut la peine, que cela change quelque chose, et qu'au bout du compte, les hommes, les Etats, les gouvernements finiront par se rendre compte que la seule manière d'obtenir une paix durable est de faire œuvre de justice. La tâche n'est pas aisée : elle suppose de croire à la justice d'abord et avant tout, et elle exige aussi esprit d'ouverture, sens des responsabilités, honnêteté, direction forte et détermination immense.

Aujourd'hui, en décernant ce prix de la paix au TPIY, vous ne faites pas que reconnaître la contribution du Tribunal à la paix, vous envoyez aussi un message clair et non équivoque qui rappelle à ceux qui ne l'ont pas encore compris qu'il y a une voie vers la paix. Cette voie s'appelle la justice. Vous portez le flambeau, vous montrez le chemin qu'il faut suivre ; je vous félicite et je vous remercie. Je suis honoré d'être parmi vous.

\*\*\*\*